

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE INITIÉE PAR L'ÉTAT

Je suis très surprise que l'on valorise QUE sur l'année 2022 : la pire dans l'histoire d'EDF.

C'est faire l'impasse sur le potentiel d'EDF et sur tous les défis dont l'entreprise et les salariés ont été capables de relever.

L'opération qui vise à racheter aux actionnaires 16 % du capital que l'État ne détient pas intervient à un moment critique de l'histoire de l'entreprise. À un moment où elle enregistre un montant record de sa dette de près de 60 Mrds €.

Face à une dette cumulée importante et aux besoins massifs d'investissements afin de répondre à la fois à la transition énergétique, à la maintenance nécessaire des outils de productions pilotables et essentiels à la nation, je ne vois pas comment l'OPAS résoudra, à elle seule et dans l'état actuel de la situation, cette difficile équation : investissements massifs et résorption de la dette.

Depuis, en effet, près de 17 ans, l'État prend des décisions qui ne vont pas dans le bon sens pour le groupe EDF avec :

- Des dispositifs réglementaires très dispendieux pour EDF
 - Les gouvernements successifs ont toujours refusé d'accéder aux demandes d'EDF d'augmenter significativement les TRVE pour restaurer les finances de l'entreprise
 - Il en fut de même avec le refus de l'État d'adapter la CSPE aux besoins de financements des politiques publiques prises en charge. (Même si elle est remboursée, elle reste préjudiciable)
- EDF qui a dû :
 - Venir au secours d'Areva dont l'annonce du rapprochement en 2005 avait déjà entraîné une chute du titre de 5,7 pts
 - Fermer Fessenheim afin de satisfaire des demandes purement politiques
 - Financer sur ses fonds propres HPC à hauteur de 17 Mrds €

Enfin et non des moindres, l'obligation à EDF de vendre à ses concurrents près de 25 % de sa production d'électricité nucléaire au prix de 42 € le MWh, avec tous les effets d'aubaines dont ont été capables les alternatifs au grès du marché :

- En se rétractant sur leurs intentions d'achat en 2016
- En achetant et en faisant pression sur la CRE et l'État quand les prix de marché s'envolent pour de surcroît pour certains ne même pas prendre la peine de faire répercuter ce tarif low cost sur leurs clients, mais en plus en s'en débarrassant vers EDF qui a dû assumer la fourniture de leurs clients en s'approvisionnant sur le marché à des prix abyssaux

Un Arenh qui a contribué à affaiblir les finances d'EDF et donc sa valorisation boursière.



Sandrine LHENRY
Administratrice salariée
d'EDF SA
Parrainée par FO

Un Arenh supplémentaire demandé en janvier 2022, alors que l'entreprise devait déjà faire face à des problèmes de maintenance industrielle majeurs post-Covid et CSC.

Une décision incompréhensive, car en décembre 2021 EDF avait déjà vendu l'ensemble de sa production pour 2022 et ne disposait plus de réserves d'électricité !

Une décision incompréhensive, d'autant que les fournisseurs alternatifs sont loin d'avoir rempli leur part du contrat : en l'espace de 10 ans, ils ne produisent toujours pas d'énergie et ne contribuent pas ainsi à l'effort de guerre !

Toutes ces décisions ont contribué au résultat que nous connaissons aujourd'hui avec une chute constante du cours de l'action jusqu'à son plus bas niveau historique de 7,84 € avant l'annonce de la 1re ministre E. Borne sur la « nationalisation ».

Par ailleurs et concernant la politique de dividende pour laquelle mon prédécesseur et moi nous sommes opposés : dans son rapport de 2015, la Cour des comptes résumait la situation ainsi : « la préoccupation majeure de l'État actionnaire a été que le groupe continue à servir un dividende substantiel, malgré une situation financière fragile et même au prix d'un surcroît d'endettement » (rapport particulier S 2015-1442 de novembre 2015).

Si le passé récent de l'entreprise a été difficile, l'avenir demeure encore incertain. Il est même flou concernant la réforme du modèle d'affaires ou l'organisation du groupe. Plusieurs chantiers de long terme sont certes évoqués et permettent de voir, je l'espère, le bout du tunnel de la période de nucléaire bashing.

Pour autant, des questions majeures restent en suspens, en particulier dans le cadre de l'évaluation du prix de l'action qui devrait être, selon les règles boursière, équitable.

Comment véritablement être juste sur l'évaluation des actions de la société à ce jour, alors que nous manquons de visions, de perspectives d'activité ? Comment se positionner favorablement, alors qu'aucune trajectoire financière n'est présentée ?

Pourtant les perspectives d'activité et perspectives financières affinées pourraient permettre de réellement se caler sur une photographie plus exacte de la valorisation de l'entreprise. Il ne s'agirait pas de s'en tenir qu'à une toute petite période de l'histoire du Groupe EDF et surtout pas sur la seule année 2022 ! **Si les perspectives sont encourageantes et claires, la valorisation pourrait tout à fait être supérieure à ce qui est aujourd'hui présenté.**

Face à tous ces constats et vu la situation préoccupante d'EDF, une opération blanche, a minima, devrait être portée en prenant en considération les dividendes perçus (donc un résultat porté aux alentours de 16 €/action).

En outre, alors que la présente réunion a été prévue pour se tenir ce matin à 9 heures, l'ensemble des éléments devant faire l'objet de nos décisions – projet de note en réponse, projet d'avis motivé préparé par le comité ad hoc et, encore plus important, projet de rapport de l'expert indépendant – nous ont seulement été communiqués la veille au soir à plus de 23 heures.

Je défie quiconque au sein de ce conseil d'être en capacité de prendre connaissance de manière approfondie de documents aussi structurants et denses en un si court laps de temps. En conséquence, je considère que les administrateurs n'ont pas bénéficié d'un délai raisonnable pour revoir et questionner les documents nécessaires pour se prononcer sur une recommandation à l'offre publique.

Aussi, dans les conditions actuellement proposées, je ne peux pas porter de vote positif.

